

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 10 juillet 2026

CDCJ(2026)16

**COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION JURIDIQUE
(CDCJ)**

106^e réunion plénière

2-4 juin 2026

Strasbourg, Palais de l'Europe, salle 10 et en ligne

RAPPORT DE RÉUNION

Site internet du CDCJ : www.coe.int/cdcj

Adresse électronique du CDCJ : DGI-CDCJ@coe.int

1-2. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) tient sa 106^e réunion plénière à Strasbourg et en ligne, du 2 au 4 juin 2026, sous la présidence de Signe Öhman (Suède).

2. L'ordre du jour de la réunion figure à l'Annexe I. La liste des participant-es¹ figure à l'Annexe II. Le rapport abrégé et ce rapport complet de la réunion sont disponibles sur le [site internet du CDCJ](#).

3. Tour de table : interventions des membres du CDCJ nouvellement désigné-es

3. La présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de l'Italie et de la République de Moldova ayant rejoint le comité depuis la dernière réunion plénière ainsi qu'aux participant-es qui assistent à la réunion pour la première fois. Le CDCJ rend un hommage particulier à Francesco Crisafulli, ancien membre au titre de l'Italie, et lui exprime sa gratitude pour son expertise inestimable et sa collaboration durant ses nombreuses années de représentation. Le comité remercie également Julie Devys, dont la mise à disposition auprès du secrétariat du CDCJ touche à sa fin, pour son excellente contribution à ses travaux.

4. Informations de la présidente et du secrétariat

4. Le CDCJ prend note des informations fournies par la présidente et par le secrétariat sur les développements intervenus depuis la 105^e réunion plénière (18-20 novembre 2025) et par les représentants du CDCJ auprès de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) et du Comité directeur sur l'environnement (CDENV) sur leurs travaux en cours présentant un intérêt pour le CDCJ.

5. Le secrétariat attire notamment l'attention du CDCJ sur :

- la décision du Comité des Ministres selon laquelle les réunions plénières seront organisées en format hybride. L'un des objectifs principaux de la tenue de réunions hybrides est que les membres des comités puissent recevoir l'assistance en ligne d'expert(s) des capitales possédant des connaissances appropriées dans des domaines spécifiques. À cet égard, il a été souligné que le/la chef-fe de la délégation était le/la seul-e à exprimer la voix du pays concerné. Les réunions du comité d'experts se tiendront également en format hybride pour permettre aux délégations non membres dudit comité de suivre les réunions en ligne ;
- la tenue d'un webinaire sur l'accès à l'information sur le droit étranger organisé le 4 décembre 2025. Il a servi à promouvoir le [guide pratique](#) pour la mise en œuvre de la Convention européenne dans le domaine de l'information sur le droit étranger (STE n° 62) et son Protocole additionnel (STE n° 97) élaboré par le CDCJ. Il a été suivi par plus de 150 participants. Le guide a été traduit en [allemand](#), [hongrois](#), [italien](#), [polonais](#), [roumain](#) et [espagnol](#) ;
- les publications du [Recueil de pratiques prometteuses sur l'accès à la nationalité pour les enfants apatrides](#) le 6 février 2026 et de l'[Étude sur les contentieux nationaux en matière de climat](#) le 6 mars 2026 ainsi que des versions [allemande](#) et [portugaise](#) du [Guide pour les praticiens sur la rétention administrative des migrants et des demandeurs d'asile](#) ;
- la présentation au Comité des Ministres du [rapport final sur la mise en œuvre du Plan d'action sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe \(2021-2025\)](#), qui présente les activités du CDCJ sur l'apatridie des enfants ;
- l'élaboration par le Conseil consultatif de juges européens (CCJE) de son Avis 2026 sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) par le pouvoir judiciaire et d'une étude thématique sur les juges et les affaires liées à l'environnement ;
- l'élaboration par le Conseil consultatif de procureurs européens (CCPE) de son Avis 2026 sur les garanties à apporter aux procureurs (sécurité, bien-être professionnel, gestion des médias et des médias sociaux) ;
- l'adoption par la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) de la [Liste actualisée des critères de l'État de droit](#), s'appuyant sur la Liste de contrôle de 2016, qui a servi de référence clé pour évaluer l'État de droit dans les pays ;
- la tenue de la 1^{re} réunion plénière du Comité directeur pour les technologies numériques nouvelles et émergentes (CDNET) du 15 au 17 avril 2026. Le CDNET mène et coordonne les travaux intergouvernementaux du Conseil de l'Europe dans le domaine des technologies numériques nouvelles et émergentes ;
- l'approbation par le Comité directeur pour la démocratie (CDDEM) lors de sa réunion plénière de novembre 2025 du projet de recommandation sur le statut juridique des organisations de la société civile en Europe, à adopter par le Comité des Ministres, ainsi que l'adoption des [Paramètres pour l'application et la mise en œuvre des Principes de Reykjavik pour la démocratie](#) ;

¹ Lors de cette réunion plénière du CDCJ, 38 États membres sont représentés par 44 participant-es : 27 femmes et 17 hommes, respectivement 61% et 39 %.

- la tenue de la 1^{re} réunion plénière du Comité directeur sur l'environnement (CDENV) les 24 et 25 mars 2026, à laquelle a participé le représentant du CDCJ, Jean-Christophe Boulet (Belgique), pour présenter l'[Étude sur les contentieux nationaux en matière de climat](#) du CDCJ en lien avec le livrable 4 de son mandat (voir [rapport](#)). Les secrétariats du CDCJ et du CDENV coopèrent étroitement ;
- la présentation par l'une des consultantes du CDCJ, Catherine Higham, de l' [Étude sur les contentieux nationaux en matière de climat](#) lors d'un webinaire organisé par le Conseil des barreaux européens (CCBE) le 15 décembre 2025 ;
- la participation du représentant du CDCJ auprès de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), João Arsénio de Oliveira (Portugal), à la 45^e réunion plénière de la CEPEJ (4-5 décembre 2025) (voir [rapport](#)). Il attire l'attention du CDCJ sur le programme de travail 2026-2029 de la Commission, y compris les travaux du CDCJ visant à mettre à jour la [Recommandation n° R \(86\) 12](#) et rappelle la nécessité de poursuivre une coopération étroite entre les secrétariats du CDCJ et de la CEPEJ ;
- la publication du [Rapport annuel 2026 du Secrétaire Général intitulé « Le nouveau pacte démocratique pour l'Europe en temps de rupture »](#) ;
- l'adoption le 13 mai 2026 par les ministres des Affaires étrangères des 46 États membres du Conseil de l'Europe d'une [déclaration politique](#) soulignant et clarifiant leur vision du système de la Convention européenne des droits de l'homme en lien avec les migrations.

5. Examen des progrès réalisés

a. État des lieux : mise en œuvre des activités du CDCJ pour 2026-2027

6. Le CDCJ prend note de l'état d'avancement de la mise en œuvre des livrables figurant dans le mandat en cours (document [CDCJ\(2026\)01 rev](#)).

b. Activités futures du CDCJ

7. Le CDCJ examine les nouveaux thèmes possibles (document [CDCJ\(2025\)14 prov4](#)) et les instruments existants susceptibles d'être révisés ou promus (document [CDCJ\(2026\)05 prov2](#)) dans le cadre du processus de réflexion sur son prochain mandat. Afin de promouvoir des discussions animées et de faciliter le travail de la plénière, deux groupes de travail ont été organisés en parallèle pour examiner d'éventuelles activités futures.

8. Les sujets suivants sont examinés et classés dans l'ordre de priorité décroissant :

- la sauvegarde des institutions démocratiques et de la fonction publique ;
- la justice comme catalyseur de la croissance économique ;
- la dimension droits humains des procédures de recouvrement de créances privées et des procédures d'exécution ;
- la profession de notaire et l'État de droit ; et
- la responsabilité médicale.

9. Sur la base de ces discussions, le secrétariat préparera un document consolidé sur le prochain mandat du comité, en vue de son examen et de son adoption lors de sa prochaine réunion plénière. Les propositions sur son prochain mandat seront ensuite soumises au Comité des Ministres.

c. Mandat pour 2027

10. Outre les pistes de réflexion du CDCJ sur ses activités futures au point 5.b ci-dessus pour intégration dans son prochain mandat, le comité décide d'ores et déjà que la priorité devrait être donnée au premier sujet, dont la première étape serait la préparation d'une étude de faisabilité sur la résilience de la fonction publique en lien avec le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe dans le cadre de son mandat pour 2027.

11. Il décide également que la mise à jour de la Recommandation n° R (86) 12 relative à certaines mesures visant à prévenir et à réduire la surcharge de travail des tribunaux, convenue précédemment, pourrait être ajoutée à son mandat pour 2027 comme nouveau livrable.

12. Enfin, il décide que le mandat du Comité d'experts sur l'accès aux origines (CJ-OR) devrait être prolongé d'un an pour l'achèvement du projet de recommandation sur le droit des personnes conçues par don à connaître leurs origines et de son rapport explicatif en raison de la complexité des enjeux, des intérêts divergents en jeu et de la différence entre les systèmes juridiques (voir point 9 ci-dessous).

Justice et État de droit**6. Plan d'action du Conseil de l'Europe pour renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire (Plan d'action de Sofia) - Examen thématique ciblé de la mise en œuvre de certains aspects du plan d'action de Sofia (principal livrable 10)**

13. Le CDCJ examine et adopte le projet de rapport sur le premier examen thématique du CDCJ, axé sur la carrière et la formation des juges, dans le cadre du suivi du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire ([Plan d'action de Sofia](#)). Il donne son aval pour la publication dudit rapport sur le site internet du CDCJ après une dernière révision éditoriale.

14. Le comité convient d'organiser, en marge de la 107^e réunion plénière (17-19 novembre 2026), une conférence de lancement du rapport, et charge le secrétariat d'organiser cet événement le 17 novembre après-midi, selon un format interactif et participatif. Il s'articulerait autour de la carrière judiciaire, y compris la sélection et la nomination ainsi que l'égalité des sexes, en particulier dans les postes de direction, et la formation, par exemple sur des questions émergentes et sensibles.

15. Il tient un échange de vues avec le juge Wiggo Storhaug Larssen, vice-président du Conseil consultatif de juges européens (CCJE), dont les observations ont contribué au rapport, sur les défis auxquels est confronté le pouvoir judiciaire, notamment les questions liées à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et au recours abusif à des mesures disciplinaires affectant l'indépendance du pouvoir judiciaire (voir l'[Avis n° 27\(2024\)](#) sur la responsabilité disciplinaire des juges). Le Comité considère que les préoccupations relatives au recours abusif à des mesures disciplinaires affectant l'indépendance du pouvoir judiciaire pourraient justifier un examen approfondi dans le cadre du prochain examen thématique du Plan d'action de Sofia, à discuter plus avant lors de la prochaine réunion plénière. Le juge Larssen indique également que le prochain avis du CCJE concernera l'utilisation de l'IA dans la prise de décision judiciaire, faisant suite à l'[Avis n° 26\(2023\)](#) « *Aller de l'avant : l'utilisation de la technologie d'assistance dans le système judiciaire* », et sera adopté lors la prochaine réunion plénière du CCJE en novembre.

7. L'utilisation de l'intelligence artificielle pour le maintien de l'ordre, l'administration de la justice et les frontières/migrations – Étude de faisabilité (principal livrable 11)

16. Le CDCJ prend note des informations fournies par le secrétariat sur les résultats de l'appel d'offre à services de consultance pour la préparation de l'étude de faisabilité sur l'utilisation de l'IA pour le maintien de l'ordre, l'administration de la justice et les frontières/migrations, étude qui devrait être soumise au CDCJ pour adoption d'ici la fin de l'année 2027.

Droit public**8. Apatridie et accès à la nationalité (principal livrable 7 et mission principale xi)**

17. Le CDCJ prend note des informations fournies par la vice-présidente du Groupe de travail restreint du CDCJ sur la migration (CDCJ-MIG), Kateřina Radová (Tchéquie), et par le secrétariat. Il prend note de la liste de décisions prises par le CDCJ-MIG lors de sa 5^e réunion (22-23 février 2026).

18. Le Comité salue la publication du Recueil de pratiques prometteuses sur l'accès à la nationalité pour les enfants apatrides, le 6 février 2026.

19. Le CDCJ examine le projet de Recommandation révisée sur la nationalité des enfants (document CDCJ-MIG(2026)02 prov2) ainsi que son projet d'exposé des motifs (document CDCJ-MIG(2026)03 prov2), en présence du consultant du CDCJ-MIG, le Professeur René De Groot, et au vu des commentaires écrits soumis par les délégations du CDCJ (document CDCJ(2026)12). Le comité décide de transmettre au CDCJ-MIG les orientations suivantes :

- conserver l'option A du principe 2 de la partie opérationnelle ainsi que le principe 21, afin que les objectifs de la présente Recommandation puissent également être atteints par le biais de mécanismes existants ;
- maintenir la condition de résidence légale énoncée aux principes 2 et 5, en ajoutant « le cas échéant » ;
- inclure une mesure objective dans le projet d'exposé des motifs s'agissant des enfants trouvés abandonnés (principe 8) ;
- apporter les clarifications nécessaires dans le projet d'exposé des motifs concernant l'accès à la nationalité résultant de la filiation établie en application du droit interne ou en application d'un droit étranger reconnu par les règles du droit international privé (principe 10) ;

- garder la formulation de la Recommandation CM/Rec(2009)13 concernant le principe 16 relatif aux droits de l'enfant d'exprimer tout en conservant son droit d'être informé ;
- supprimer la référence au droit de faire appel au principe 18, le droit de contester une décision étant considéré comme suffisamment large pour tenir compte des différents systèmes juridiques ;
- indiquer dans le projet d'exposé des motifs que l'évaluation de l'âge doit reposer sur des procédures pluridisciplinaires, non invasives et adaptées aux enfants, dans lesquelles les examens médicaux ne constituent qu'un dernier recours, garantissant ainsi que les enfants soient traités avec dignité, pleinement informés et soutenus par leurs tuteurs légaux (principe 20) ;
- réviser le principe 22 afin que les autorités nationales apportent leur assistance à l'enfant dans la collecte des preuves au cours d'une procédure de détermination de l'apatridie et suppriment la notion de « charge de la preuve » ;
- clarifier au principe 26 les catégories d'enfants nés à l'étranger pouvant se voir offrir la possibilité de demander à l'État dans lequel ils ont leur résidence habituelle de demander la délivrance d'un acte de naissance si l'accès à un tel document s'avère impossible sur leur territoire de naissance ;
- retravailler le principe 27 concernant la communication entre les organismes publics chargés de l'enregistrement des naissances et de la migration.

20. Le secrétariat informe le Comité que la 6^e et dernière réunion du CDCJ-MIG se tiendra les 22 et 23 septembre 2026, et aura pour objectif de finaliser le projet de recommandation révisée et le projet d'exposé des motifs révisé avant de les soumettre au CDCJ respectivement pour approbation et adoption lors de sa prochaine réunion plénière (17-19 novembre 2026). Une consultation doit débuter sous peu, permettant aux délégations du CDCJ de soumettre des propositions rédactionnelles par écrit qui seront prises en compte lors de la réunion du CDCJ-MIG. Le secrétariat rappelle au CDCJ que la réunion du CDCJ-MIG se tiendra en ligne, ce qui permettra aux experts nationaux non membres du Groupe de travail restreint d'y participer.

21. Le secrétariat informe ensuite le CDCJ d'un certain nombre d'événements auxquels il a assisté depuis la 105^e réunion plénière du CDCJ, qui inclut sa participation à une table ronde sur le thème « *Protection des personnes apatrides et sans papiers en République de Moldavie : résultats de l'exercice de cartographie* », le 17 décembre 2025 ; ainsi que de la présentation du Recueil de pratique prometteuses susmentionné lors d'un événement parallèle tenu au cours de la 61^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à Genève le 2 mars 2026, coorganisé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et Child Identity Protection (CHIP), et coparrainé par le Conseil de l'Europe et l'Alliance mondiale pour mettre fin à l'apatridie.

22. Le secrétariat informe enfin le CDCJ de l'organisation, au cours du second semestre 2026, d'un événement sur la prévention de l'apatridie des enfants par le Conseil de l'Europe, le HCR, l'OSCE-BIDDH et le Réseau européen sur l'apatridie (*European Network on Statelessness – ENS*), ainsi que d'une conférence marquant le 10^e anniversaire de la plateforme du Réseau européen des migrations (*European Migration Network - EMN*) sur l'apatridie. Les délégations du CDCJ recevront les invitations ainsi que de plus amples informations sur ces deux événements en temps utile.

Droit de la famille et droits des enfants

9. Droits des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines (principal livrable 8 et mission principale xi)

23. Le CDCJ prend note des informations fournies par le président du Comité d'experts sur l'accès aux origines (CJ-OR), Thomas Knoll-Biermann (Allemagne), par sa consultante, Laurence Brunet, et par le secrétariat sur l'avancement des travaux.

24. Il examine, à la lumière des commentaires reçus des délégations, le projet de recommandation relative aux droits des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines, et fournit au CJ-OR de nouvelles orientations pour faire progresser l'élaboration du projet de recommandation et de son exposé des motifs. Le Comité examine les questions de fond et de rédaction encore en suspens concernant le projet de recommandation. Il a souligné les domaines nécessitant un examen plus approfondi de la part du CJ-OR : le champ d'application de la recommandation et son lien avec la gestation pour autrui ; l'étendue du droit des personnes conçues par donneur à connaître leurs origines, notamment l'accès aux données médicales et génétiques ; l'accès aux informations sur les frères et sœurs et le statut des enfants légaux du donneur ; les situations transfrontalières ; la non-rétroactivité des principes relatifs au degré d'anonymat des donneurs et les dispositions transitoires ; la collecte, le stockage, la conservation et la divulgation des données, y compris les garanties relatives à la vie privée et à la protection des données ; les charges administratives et budgétaires pesant sur les États membres ; et le degré de flexibilité à accorder aux États membres dans la mise en œuvre de la recommandation tout en assurant une protection effective des droits des personnes conçues par donneur.

Le CDCJ approfondira l'examen de ces questions lors de sa prochaine réunion plénière à la lumière du nouveau projet préparé par le CJ-OR lors de sa 4^e réunion (27-29 octobre 2026).

25. Compte-tenu de la complexité des enjeux, des intérêts divergents en jeu et de la diversité des cadres juridiques en Europe, le Comité décide que le mandat du CJ-OR devrait être prolongé d'un an afin de permettre l'achèvement des travaux en cours et de la consultation d'ici à la fin de 2027 (voir aussi le paragraphe 12). Il note également que la consultation des parties prenantes devrait se tenir entre la fin de l'année 2026 et le premier trimestre 2027, les dates restant à déterminer, dans le but d'informer sur les futurs développements et de finaliser le texte.

26. Le CDCJ prend note de l'importance de l'intégration d'une perspective d'égalité de genre dans le projet de recommandation, notamment en ce qui concerne les barrières genrées auxquelles peuvent être confrontées les personnes conçues par donneur dans leur accès aux informations sur leurs origines et les questions liées à l'anonymat. Il se félicite de la coopération constructive avec le secrétariat de la GEC et de sa contribution au travail en cours.

27. Enfin, le comité prend note du rapport de la 3^e réunion du CJ-OR (24-26 mars 2026).

10. Examen thématique des lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants (accent mis sur les procédures civiles et administratives) (principal livrable 9)

28. Le CDCJ tient une session conjointe avec le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) et le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) portant sur l'examen thématique des Lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants. Le projet de rapport d'analyse des lacunes (document [CDENF\(2026\)06](#)) est présenté par l'une des deux consultantes, Susanna Greijer.

29. Il note qu'une consultation écrite sur ce projet de rapport d'analyse des lacunes aura lieu jusqu'au 7 septembre 2026. Les délégations du CDCJ sont dès lors invitées à formuler des commentaires sur ce document, y compris sur les conclusions relatives à la nécessité éventuelle de réviser les Lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants dans les domaines du droit civil et administratif et l'étendue possible d'une telle révision (actualisation des principes; ajout de principes; actualisation de l'exposé des motifs), en vue de l'adoption ce rapport lors d'une session conjointe des trois comités directeurs en novembre 2026 comme point culminant de ce livrable. Le secrétariat précise au comité qu'un éventuel travail de rédaction sur la révision du texte des lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants ferait l'objet d'un livrable distinct à un stade ultérieur, qui s'appuierait sur les rapports détaillés précédemment diffusés dans le cadre de l'examen thématique et sur les commentaires fournis par les délégations sur lesdits rapports.

11. État d'avancement de la mise en œuvre de certaines conventions et/ou de recommandations relevant de la responsabilité du CDCJ, dont des propositions de livrables de suivi et d'activités de sensibilisation dans d'autres enceintes internationales et mondiales le cas échéant (principal livrable 12 et missions principales v, xiv et xviii)

30. Le CDCJ se félicite de la signature par l'Albanie de l'Accord européen relatif à la suppression des visas pour les réfugiés (STE n° 031) et de la signature/ratification par Fidji de la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (STE n° 127).

Convention du Conseil de l'Europe pour la protection de la profession d'avocat (STCE n° 226) – suivi

31. Le CDCJ se félicite aussi des six signatures récentes de la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection de la profession d'avocat (STCE n° 226), ou Convention de Luxembourg, intervenues depuis la dernière plénière (Allemagne, Portugal, République slovaque, Saint-Marin, Slovénie, Ukraine), qui portent à 31 le nombre de signatures au moment de la réunion.

32. Le CDCJ tient un tour de table sur l'état d'avancement dans les États membres du processus de signature/ratification de la Convention de Luxembourg.

33. Il prend note des informations fournies par la représentante de la délégation de l'Union européenne (UE) auprès du Conseil de l'Europe concernant l'état d'avancement du processus de l'UE relatif à la signature et à la ratification de la Convention de Luxembourg. La représentante indique que des questions complexes ont surgi et que la question demeure une priorité. Plusieurs délégations expriment de vives préoccupations quant à la prévisibilité de l'avancement du processus de signature et de ratification par l'UE (calendrier clair et informations) qui, selon elles, risque de retarder la ratification par leur pays et l'entrée en vigueur de la convention. Ils appellent la Commission européenne à présenter des propositions concernant le processus de

signature et de ratification par l'UE ou, à tout le moins, à fournir un calendrier et des informations détaillées sur les problèmes juridiques évoqués. Enfin, ils sont d'avis que le retard pris dans le processus de signature et de ratification par l'UE ne peut être considéré comme une question purement interne à l'UE en ce qui concerne les répercussions sur la Convention de Luxembourg et son entrée en vigueur.

34. Le CDCJ réaffirme qu'il considère l'entrée en vigueur rapide de la convention comme étant particulièrement significatif pour l'État de droit car elle donnera effet aux droits qui y sont consacrés et permettra à des pays n'appartenant pas au Conseil de l'Europe d'y adhérer. Il souligne en outre l'importance de maintenir la dynamique créée par l'augmentation rapide du nombre de signatures en l'espace d'une seule année.

35. Le CDCJ se félicite des activités organisées pour sensibiliser, inciter le plaidoyer et encourager les signatures et ratifications de la Convention de Luxembourg (document [CDCJ\(2025\)03 prov5](#)) ; les délégations sont invitées à communiquer au secrétariat toute traduction de la convention produite par leurs autorités dans leurs langues nationales, qui pourrait être mise à disposition sur le site internet du Bureau des Traités.

12. Fournir une contribution au Comité des Ministres en vue du dialogue régulier à haut niveau avec les États membres et les partenaires sur la mise en œuvre des principes de Reykjavik pour la démocratie (*mission principale xiii*)
et contribuer, le cas échéant, au processus vers un Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe (*mission principale ii*)

36. Le CDCJ apporte au secrétariat les orientations nécessaires pour actualiser le document qu'il a préparé sur la contribution du CDCJ à la mise en œuvre des Principes de Reykjavik pour la démocratie et du Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe (document CDCJ(2026)06prov), qui souligne la pertinence de ses activités vis-à-vis de ces deux documents stratégiques, en vue de son adoption par le comité lors de sa prochaine réunion plénière en novembre.

13. Statut d'observateur auprès du CDCJ et de ses organes subordonnés

37. Le CDCJ accorde au Conseil des Notariats de l'Union européenne (CNUE) le statut d'observateur, conformément à la [Résolution CM/Res\(2021\)3-consolidated](#) concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail, et après avoir évalué la demande du CNUE et les informations fournies par le président et le secrétaire général du CNUE à la lumière des critères établis par le CDCJ.

14. Développements dans les États membres dans le domaine du droit privé

38. Le CDCJ prend note des informations fournies par plusieurs États membres sur les développements de leur législation dans le domaine du droit privé et les remercie pour leurs contributions.

39. Il convient de suivre la proposition de son Bureau d'ajouter une rubrique dans les appels à informations demandant aux délégations d'indiquer si certains développements pourraient s'avérer pertinents pour de futurs travaux du comité (voir le document [CDCJ-BU\(2026\)03](#)).

15. Coopération avec d'autres organes et comités pertinents du Conseil de l'Europe, d'autres organisations internationales et la société civile dans le domaine du droit privé

40. Le CDCJ prend note des informations fournies par les secrétariats du CDENF et de la Division de l'égalité de genre sur leurs travaux dans le domaine du droit privé présentant un intérêt pour le CDCJ et les remercie pour leurs contributions. Il invite le secrétariat à rester en contact avec eux quant aux activités respectives.

41. Le secrétariat informe le comité de la préparation par le Comité d'experts sur l'accès à une justice adaptée aux enfants grâce aux services pluridisciplinaires et interinstitutionnels (ENF-JUS), un comité subordonné du CDENF, d'un projet de recommandation sur les services intégrés pour les enfants affectés par la violence. Le secrétariat attire l'attention du comité sur la consultation en cours, en amont de la finalisation du projet de la prochaine réunion du ENF-JUS (29-30 octobre 2026). Le projet de recommandation, avec les propositions de commentaires du CDCJ préparées par le secrétariat, sera transmis au CDCJ pour approbation ou observations complémentaires peu après la plénière.

42. Le CDCJ prend note des travaux en cours menés par la Commission pour l'égalité de genre (GEC) dans le cadre d'un examen thématique de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme, qui portera plus particulièrement sur le secteur de la justice. Le CDCJ note que ce projet relevait de son domaine de compétence et exprime le souhait d'être associé à la suite des

travaux, dans la lignée de la consultation en cours lancée par la GEC.

43. Une délégation évoque la création, au sein de la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH) et sur son initiative, d'un Groupe de travail chargé d'examiner la possibilité d'une future convention relative à la reconnaissance et à l'exécution transfrontières des ordonnances de protection, qui visera à combler les lacunes existantes en matière de violences domestiques, de violences intrafamiliales ou familiales et d'autres formes de comportements interpersonnels préjudiciables ; elle invite les délégations à se renseigner sur son travail.

16. Révision des méthodes de travail du CDCJ

44. Le CDCJ examine ses méthodes de travail révisées afin de rendre ses travaux plus efficaces, souples et interactifs, et les adopte telles qu'elles figurent dans le document [CDCJ\(2026\)02](#) qui sera publié sur le [site internet du CDCJ](#).

17. Avis du CDCJ (le cas échéant) (principal livrable 13)

45. Le CDCJ est informé par le secrétariat que le comité n'a reçu du Comité des Ministres aucune demande de commentaires éventuels sur des textes adoptés par l'Assemblée parlementaire ou par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux.

18. Divers

46. Aucune question n'est soulevée sous ce point de l'ordre du jour.

19. Dates et lieu des prochaines réunions

47. Le CDCJ prend note du calendrier actualisé de ses réunions et événements pour 2026-2027 (document [CDCJ\(2026\)09 rev](#)) et confirme les dates de sa 107^e réunion plénière, qui aura lieu du 17 au 19 novembre 2026 en personne à Strasbourg et en ligne (format hybride).

20. Adoption du rapport de réunion

48. Le CDCJ adopte le rapport abrégé de sa 106^e réunion plénière (document [CDCJ\(2026\)15](#)) en fin de réunion et adopte ce rapport de réunion par procédure écrite.

Annexe I

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux
3. Tour de table : interventions des membres du CDCJ nouvellement désigné · es
4. Informations de la Présidente et du Secrétariat
5. Examen des progrès réalisés
 - a. État des lieux : mise en œuvre des activités du CDCJ pour 2026-2027
 - b. Activités futures du CDCJ
 - c. Mandat pour 2027

Justice et État de droit

6. Plan d'action du Conseil de l'Europe pour renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire (Plan d'action de Sofia) - Examen thématique ciblé de la mise en œuvre de certains aspects du plan d'action de Sofia (*principal livrable 10*)
7. L'utilisation de l'intelligence artificielle pour le maintien de l'ordre, l'administration de la justice et les frontières/migrations – Étude de faisabilité (*principal livrable 11*)

Droit public

8. Apatridie et accès à la nationalité (*principal livrable 7 et mission principale xi*)

Droit de la famille et droits des enfants

9. Droits des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines (*principal livrable 8 et mission principale xi*)
10. Examen thématique des lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants (accent mis sur les procédures civiles et administratives) (*principal livrable 9*)
11. État d'avancement de la mise en œuvre de certaines conventions et/ou de recommandations relevant de la responsabilité du CDCJ, dont des propositions de documents de suivi et d'activités de sensibilisation dans d'autres enceintes internationales et mondiales le cas échéant (*principal livrable 12 et missions principales v, xiv et xviii*)
Convention du Conseil de l'Europe pour la protection de la profession d'avocat (STCE n° 226) – suivi
12. Fournir une contribution au Comité des Ministres en vue du dialogue régulier à haut niveau avec les États membres et les partenaires sur la mise en œuvre des principes de Reykjavik pour la démocratie (*mission principale xiii*) et contribuer, le cas échéant, au processus vers un Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe (*mission principale ii*)
13. Statut d'observateur auprès du CDCJ et de ses organes subordonnés
14. Développements dans les États membres dans le domaine du droit privé
15. Coopération avec d'autres organes et comités pertinents du Conseil de l'Europe, d'autres organisations internationales et la société civile dans le domaine du droit privé
16. Révision des méthodes de travail du CDCJ
17. Avis du CDCJ (le cas échéant) (*principal livrable 13*)
18. Divers
19. Dates et lieu des prochaines réunions
20. Adoption du rapport de réunion

Annexe II

Liste des participant·es

MEMBERS / MEMBRES

ALBANIA / ALBANIE	Ms Monika MEÇA Legal Expert Department of Regulatory Acts of Council of Ministers, Prime Minister's Office	
ANDORRA / ANDORRE	Mme Alexandra TERÉS ERICH Juge Seu de la Justicia	Apologised / Excusée
ARMENIA / ARMÉNIE	Ms Rubina MKHITARYAN Head of the Department of International Legal Cooperation Ministry of Justice Mr Aram SOUROUZIAN Legal expert at the "Center for Legislation Development" Foundation Ministry of Justice	Apologised / Excusée
AUSTRIA / AUTRICHE	Ms Verena CAP Head of Department for International Private and Procedural Law Directorate General for Civil Law Federal Ministry of Justice Ms Agnes JORDA Advisor Department for International Private and Procedural Law Directorate General for Civil Law Federal Ministry of Justice	
AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN	Ms Nargiz PASHAYEVA Lead consultant Administrative and Military Normative Acts Unit General Department of the Legislation Ministry of Justice Mr Elmin JAFAROV 2 nd secretary Ministry of Foreign Affairs	Apologised / Excusée
BELGIUM / BELGIQUE	M. Jean-Christophe BOULET Conseiller général SPF Justice Direction générale Législation, Libertés et Droits fondamentaux Direction II - droit patrimonial, économique et judiciaire	
BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE	Ms Đanela ZEĆO Legal Advisor Office of the Chairman Council of Ministers	Apologised / Excusée
BULGARIA / BULGARIE	Ms Mitka ZAHARLIEVA Director International Legal Cooperation EU Affairs Directorate Ministry of Justice	Apologised / Excusée

CROATIA / CROATIE	Mr Igor JUKIĆ Head of Department for Multilateral Cooperation Sector for European Affairs and International Cooperation Directorate for European Affairs, International and Judicial Cooperation and Prevention of Corruption Ministry of Justice, Public Administration and Digital Transformation
CYPRUS / CHYPRE	Ms Elena PAPAGEORGIOU Apologised / Excusée Attorney of the Republic Law Office of the Republic Ms Athanasia ACHILLEOS Counsel of the Republic Law Office of the Republic
CZECHIA / TCHÉQUIE	Ms Zuzana FIŠEROVÁ Director General International and EU cooperation Ministry of Justice
DENMARK / DANEMARK	Mr Lennart HOUMANN (Vice-Chair / Vice-Président) Deputy Permanent Secretary Ministry of Justice Ms Marie Gregers Møller CHRISTENSEN Online / En ligne Head of Section Ministry of Immigration and Integration Ms Laura Engelbrecht CHRISTIANSEN Online / En ligne Head of Section Ministry of the Interior and Health
ESTONIA / ESTONIE	Ms Heddi LUTTERUS Deputy Secretary General Legislative Policy Department Ministry of Justice and Digital Affairs
FINLAND / FINLANDE	Ms. Liisa HUHTALA Director General Department for Private Law and Administration of Justice Ministry of Justice
FRANCE	M. Guillaume VIEILLARD Magistrat Chef du bureau des questions institutionnelles et diplomatiques (BQID) Délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI) Secrétariat général (SG) Ministère de la Justice
GEORGIA / GÉORGIE	Mr Giorgi LOMTADZE Head of Analytical Department Ministry of Justice
GERMANY / ALLEMAGNE	Mr Christoph HENRICHS Head of Section International Law Law of International Organisations Federal Ministry of Justice
GREECE / GRÈCE	Ms Dimitra PAPADOPOULOU Professor of Law, School of Law National and Kapodistrian University of Athens

HUNGARY / HONGRIE	Ms Helga HUTTER Head of the Department of European Union Law Ministry of Justice	
ICELAND / ISLANDE	Mr Thorvaldur Heiðar THORTEISSON Legal Advisor Legal Affairs Ministry of Justice and Human Rights	Apologised / Excusé
IRELAND / IRLANDE	Ms Juliet DWYER Principal Officer Civil Justice Policy and Legislation Department of Justice, Home Affairs and Migration	
	Mr Kenneth MAHER Assistant Principal Officer Civil Justice Policy and Legislation Department of Justice, Home Affairs and Migration	
	Ms Rebecca CLARKE Justice Attaché/Deputy to the Permanent Representative Permanent Representation of Ireland to the Council of Europe	
ITALY / ITALIE	Ms Maria MILIA Magistrate Office of the Ministry of Justice	
LATVIA / LETTONIE	Ms Elīna PLAUDE Lawyer European Affairs Department Ministry of Justice	
LIECHTENSTEIN	Mr Hubert WACHTER Legal Officer Judicial Affairs Division Office of Justice	Apologised / Excusé
LITHUANIA / LITUANIE	Ms Reda GABRILAVIČIŪTĖ Chief adviser of the Legislative Policy Group Ministry of Justice	
LUXEMBOURG	Mme Viviane FABER Conseiller Direction droit civil Ministère de la Justice	
MALTA / MALTE	Mr James D'AGOSTINO Senior Lawyer Office of the State Advocate	
REPUBLIC OF MOLDOVA / RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	1. Ms Daniela SANDU Head of Delegation / <i>Cheffe de délégation</i> Head of the International Legal Cooperation Department Ministry of Justice	Online/ En ligne
	2. Ms Liliana PÎRLOG Deputy Head of the International Legal Cooperation Department Ministry of Justice	Apologised / Excusée
MONACO	M. Xavier RAUSCHER Administrateur Juridique Service du droit international, des droits de l'homme et des libertés fondamentales Direction des Affaires Juridiques	Apologised / Excusé

MONTENEGRO / <i>MONTÉNÉGRO</i>	Ms Džana KAJEVIĆ Head of the Department for judicial professions Directorate for judiciary Ministry of Justice	
NETHERLANDS / <i>PAYS-BAS</i>	Ms Ellen ENSING Coordinating Sr. Policy Advisor Multilateral Affairs Team, International Relations and Projects Department, European and International Affairs Directorate Ministry of Justice and Security	
NORTH MACEDONIA / <i>MACÉDOINE DU</i> <i>NORD</i>	Ms Tanja KIKEREKOVA Head of Department for international law cooperation Ministry of Justice	
NORWAY / NORVÈGE	Ms Tonje Rønneberg RUUD Legal adviser Legislation Department Ministry of Justice and Public Security Ms Maria EDVARDSEN Legislative advisor Ministry of Justice and Public Security	Apologised / Excusée
POLAND / POLOGNE	Mr Paweł KACZOR Judge, Head of Unit Department of International Cooperation and Human Rights Ministry of Justice	
PORTUGAL	Mr João ARSÉNIO de OLIVEIRA Deputy Director General Directorate General for Justice Policy Ministry of Justice	
ROMANIA / <i>ROUMANIE</i>	Ms Maria Mădălina BUZĂRNESCU Judicial specialised personnel assimilated to judges and prosecutor Directorate for International Law and Judicial Cooperation Ministry of Justice	Apologised / Excusée
SAN MARINO / <i>SAINT-MARIN</i>	Mr Fabio GIOVAGNOLI Commissaire	Apologised / Excusé
SERBIA / SERBIE	Mr Matija ŠOŠKIĆ Independent advisor Sector for International Cooperation and Strategic Planning Ministry of Justice	Online/ En ligne
SLOVAK REPUBLIC / <i>RÉPUBLIQUE</i> <i>SLOVAQUE</i>	Ms Martina VOS KRIŠKOVÁ Director Private International Law Division Ministry of Justice	
SLOVENIA / SLOVÉNIE	Mr Matija VIDMAR Secretary Office for International Cooperation and Mutual Legal Assistance Ministry of Justice	
SPAIN / ESPAGNE	Ms María José CHÁVARRI IZU Adviser to the Directorate General for International Legal Cooperation Ministry of the Presidency, Justice and Relations with Parliament	

SWEDEN / SUÈDE	Ms Signe ÖHMAN (Chair / Présidente) Director Division for EU Affairs Ministry of Justice Ms Amanda BJÖRKLUND Apologised / Excusée Deputy Director Division for EU Affairs Ministry of Justice
SWITZERLAND / SUISSE	M. Rodrigo RODRIGUEZ Professeur en droit Avocat Chef du service de haute surveillance en matière de poursuite et de faillite Domaine de direction Droit privé Département fédéral de justice et police (DFJP) Office fédéral de la Justice (OFJ)
TÜRKIYE	1. Mr Hüseyin Serkan YILDIZ Apologised / Excusé Head of Delegation / Chef de Délégation Head of Department Directorate General for Foreign Relations and EU Affairs Ministry of Justice 2. Mr Özgür KARACA Rapporteur Judge Directorate General for Foreign Relations and EU Affairs Ministry of Justice 3. Mr İlhan YÜCEL Apologised / Excusé Rapporteur Judge Directorate General for Foreign Relations and EU Affairs Ministry of Justice
UKRAINE	Ms Svitlana ROHOZIANSKA Head of the Office for Legal Cooperation with International Organisations Department of International Cooperation and Representation Ministry of Justice
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI	Mr Eral KNIGHT Head of Private International Law Negotiations and International Relations International Justice Policy Division Ministry of Justice

PARTICIPANTS / PARTICIPANT-ES

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE	Apologised / Excusé
---	----------------------------

CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE	Apologised / Excusé
EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS / COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME	Apologised / Excusé
COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS / COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME	Apologised / Excusé
CONFERENCE OF INGOS / CONFÉRENCE DES OING	Mr Jeremy McBRIDE Expert Council on NGO Law Online / En ligne Mr Cyril RITCHIE Honorary President Expert Council on NGO Law Apologised / Excusé
CONSULTATIVE COUNCIL OF EUROPEAN JUDGES / CONSEIL CONSULTATIF DE JUGES EUROPEENS (CCJE)	For Agenda Item 6 / <i>Pour le point 6 de l'ordre du jour</i> Mr Wiggo Storhaug LARSEN Judge, Gulating Court of Appeal, Bergen (Norway) Vice-President of the CCJE Online / En ligne
CDCJ LIMITED WORKING GROUP ON MIGRATION / GROUPE DE TRAVAIL RESTREINT DU CDCJ SUR LA MIGRATION (CDCJ-MIG)	For Agenda Item 8 / <i>Pour le point 8 de l'ordre du jour</i> Ms Katerina RADOVA Vice-Chair of the CDCJ-MIG Online / En ligne
COMMITTEE OF EXPERTS ON ACCESS TO ORIGINS / COMITÉ D'EXPERTS SUR L'ACCES AUX ORIGINES (CJ-OR)	For Agenda Item 9 / <i>Pour le point 9 de l'ordre du jour</i> Mr Thomas KNOLL-BIERMANN Chair of the CJ-OR Online / En ligne
EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE	Ms Dora SCHAFFRIN Deputy to the Head of the European Union Delegation to the Council of Europe
CANADA	Apologised / Excusé
HOLY SEE / SAINT-SIÈGE	Apologised / Excusé

JAPAN / JAPON	Ms Naoko KAMEI Consul (Attorney) Consulate General of Japan in Strasbourg Ms Elea ROGER Assistant at the Consulate General of Japan in Strasbourg
MEXICO / MEXIQUE	Apologised / Excusé
UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Apologised / Excusé
UNITED NATIONS INTERNATIONAL LAW COMMISSION (ILC) / COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL DE L'ONU (CDI)	Apologised / Excusé
OFFICE OF THE UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS (OHCHR) / HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES DROITS DE L'HOMME (HCDH)	Apologised / Excusé
OFFICE OF THE UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR) / HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (HCR)	Ms Jutta SEIDEL Senior Legal Associate UNHCR Representation to the European Institutions in Strasbourg Ms Géraldine SALDUCCI Senior Protection Officer Regional Bureau for Europe Online / En ligne
INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW / INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVÉ (UNIDROIT)	Apologised / Excusé
HAGUE CONFERENCE ON PRIVATE INTERNATIONAL LAW / CONFÉRENCE DE LA HAYE DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ (HCCH)	Apologised / Excusé

ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT (OECD) / ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE)	Apologised / Excusé
ORGANISATION FOR SECURITY AND CO-OPERATION IN EUROPE / ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OSCE)	Apologised / Excusé
OFFICE FOR DEMOCRATIC INSTITUTIONS AND HUMAN RIGHTS (OSCE-ODIHR) / BUREAU DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME (OSCE-BIDDH)	Apologised / Excusé
INTERNATIONAL COMMISSION ON CIVIL STATUS (ICCS) / COMMISSION INTERNATIONALE DE L'ÉTAT CIVIL (CIEC)	Ms Carlotta LOPRESTI Legal Executive Assistant
COUNCIL OF THE NOTARIATS OF THE EUROPEAN UNION / CONSEIL DES NOTARIATS DE L'UNION EUROPEENNE (CNUE)	For Agenda Item 13 / Pour le point 13 de l'ordre du jour Mr Roland WADGE President
	Ms Magdalena ARENDT Chair of the CNUE's Task Force on the Rule of law Online / En ligne
	Mr Vincent TILMAN Secretary General

OBSERVERS / OBSERVATEURS·RICES

MOROCCO / MAROC	Apologised / Excusé
TUNISIA / TUNISIE	Apologised / Excusé
INTERNATIONAL SOCIAL SERVICE (ISS) / SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL (SSI)	Apologised / Excusé

COUNCIL OF BARS AND LAW SOCIETIES OF EUROPE / CONSEIL DES BARREAUX EUROPÉENS (CCBE)	Ms Yvonne Sarah GOETTLER Legal advisor Online / En ligne
	Ms Anna DROZD Senior Legal Advisor Apologised / Excusée
	Ms Marta VERDEILLA Legal Advisor Online / En ligne
INTERNATIONAL COMMISSION OF JURISTS (ICJ) / COMMISSION INTERNATIONALE DE JURISTES (CIJ)	Apologised / Excusé
EUROPEAN NETWORK OF NATIONAL HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS (ENNHRI) / RÉSEAU EUROPÉEN DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME (REINDH)	Apologised / Excusé

CONSULTANTS / CONSULTANT·ES

CONSULTANT TO THE CJ-OR / CONSULTANT DU CJ-OR	<u>For Agenda Item 9 / Pour le point 9 de l'ordre du jour</u> Ms Laurence BRUNET Chargée de mission au Centre de référence des maladies rares du développement génital à l'Hôpital du Kremlin-Bicêtre Chercheure associée à l'Institut des Sciences Juridique et Philosophique de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne/CNRS Online / En ligne
CONSULTANT TO THE CDCJ-MIG / CONSULTANT DU CDCJ-MIG	<u>For Agenda Item 8 / Pour le point 8 de l'ordre du jour</u> Mr René de GROOT Professor emeritus Maastricht University Online / En ligne
CONSULTANT OF THE CDENF – CHILD-FRIENDLY JUSTICE GUIDELINES / CONSULTANTE DU CDENF – LIGNES DIRECTRICES SUR UNE JUSTICE ADAPTÉE AUX ENFANTS	<u>For Agenda Item 10 / Pour le point 10 de l'ordre du jour</u> Ms Susanna GREIJER Independent consultant responsible for preparing the report on the thematic review of the Guidelines on Child-Friendly Justice Online / En ligne

SECRETARIAT / SECRÉTARIAT**DGI - DIRECTORATE GENERAL HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW /
DIRECTION GÉNÉRALE DROITS HUMAINS ET ÉTAT DE DROIT**

DEPARTMENT OF HUMAN RIGHTS AND JUSTICE STANDARDS / SERVICE DES NORMES EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS ET DE JUSTICE	Mr/M. Daniele CANGEMI Head of Department / <i>Chef de Service</i> Tel: +33 3 88 21 22 24 E-mail : daniele.cangemi@coe.int
	Ms/Mme Christina NICOLAIDOU Assistant to the Head of Department / <i>Assistante du Chef de Service</i> Tel: +33 3 88 41 2818 E-mail: christina.nicolaidou@coe.int
LEGAL CO-OPERATION DIVISION / DIVISION DE LA COOPÉRATION JURIDIQUE	Mr/M. Gerald DUNN Head of Division / <i>Chef de Division</i> Secretary to the CDCJ / <i>Secrétaire du CDCJ</i> Tel: +33 3 88 41 33 29 E-mail: gerald.dunn@coe.int
	Ms/Mme Sophio GELASHVILI Head of the Legal Co-operation Unit / <i>Chef de l'Unité de coopération juridique</i> Co-Secretary to the CDCJ / <i>Co-secretaire du CDCJ</i> Tel: +33 3 88 41 31 80 E-mail: sophio.gelashvili@coe.int
	Mr/M. Artashes MELIKYAN Secretary to the CCJE and CCPE/ <i>Secrétaire du CCJE et CCPE</i> Tel : +33 3 90 21 47 60 E-mail : artashes.melikyan@coe.int
	Mr/M. Philippe KRANTZ Lawyer / <i>Juriste</i> Tel : +33 3 88 41 28 25 E-mail : philippe.krantz@coe.int
	Ms/Mme Julie DEVYS Programme manager / <i>Responsable de programme</i> Tel: +33 3 90 21 59 25 E-mail: julie.devys@coe.int
	Ms/Mme Patricia COUTINHO Programme manager / <i>Responsable de programme</i> Tel: +33390215476 E-mail: patricia.coutinho@coe.int
	Ms/Mme Catherine GALLAIS Specialised Administrative Assistant / <i>Assistante administrative spécialisée</i> Tel: +33 3 88 41 22 21 E-mail: catherine.gallais@coe.int
	Mr/M. Evgeni RADEV Assistant to the CDCJ / <i>Assistant du CDCJ</i> Tel: +33 3 90 21 63 67 E-mail: evgeni.radev@coe.int
	Ms/Mme Anne-Christine HECK Assistant / <i>Assistante</i> Tel: +33 3 90 21 46 15 E-mail: anne-christine.heck@coe.int

EUROPEAN COMMISSION FOR THE EFFICIENCY OF JUSTICE / COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE (CEPEJ)	Ms/Mme Ondine NOGUERA <i>Trainée / stagiaire</i> Mr/M. Martin DICK-SCHNEIKERT <i>Trainée / stagiaire</i>
--	---

DGII - DIRECTORATE GENERAL DEMOCRACY AND HUMAN DIGNITY / DIRECTION GÉNÉRALE DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA DIGNITÉ HUMAINE

DIRECTORATE OF EQUAL RIGHTS AND DIGNITY / DIRECTION DE L'EGALITE EN DROITS ET EN DIGNITE CHILDREN'S RIGHTS DIVISION / DIVISION DES DROITS DES ENFANTS	Ms/Mme Tanja GERWIEN <i>Children's Rights Policies Unit / Unité Droits des enfants</i> <i>Secretary of the Committee of Experts on Access to Child-Friendly Justice through Multidisciplinary and Interagency Services (ENF-JUS), Steering Committee for the Rights of the Child (CDENF) / Secrétaire du Comité d'experts sur l'accès à une justice adaptée aux enfants grâce aux services pluridisciplinaires et interinstitutionnels (ENF-JUS), Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)</i> Tel: +33 3 88 41 28 73 E-mail: tanja.gerwien@coe.int
HUMAN DIGNITY AND GENDER EQUALITY DEPARTMENT / SERVICE DE LA DIGNITE HUMAINE ET DE L'EGALITE DE GENRE	Ms/Mme Krista ORAMA <i>Gender Equality Policy Adviser</i> Tel: (+33) 03 90 21 42 49 E-mail: krista.orama@coe.int

SECRETARIAT GENERAL / SECRETARIAT GENERAL

DIRECTORATE OF LEGAL ADVICE AND PUBLIC INTERNATIONAL LAW / DIRECTION DU CONSEIL JURIDIQUE ET DU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC	Ms Sofia THEOCHARI <i>Assistant Lawyer / Assistante juridique</i> E-mail: sofia.theochari@coe.int
INTERPRETERS / INTERPRÈTES	Mr/M Didier JUNGLING Mr/M Gregoire DEVICTOR Ms/Mme Célia RAWINSKI